



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mai 2023

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dix-neuvième session

Point 4 c) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique le 19 mai 2023

79/6. Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 74/4 du 16 mai 2018 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017),

Se félicitant du succès de la septième session du Comité de l'environnement et du *développement* qui s'est tenue au niveau ministériel à Bangkok et en ligne du 29 novembre au 1^{er} décembre 2022,

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique qui y est annexé¹ ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique ;

b) D'aider les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à mettre en œuvre le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique ;

c) De lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-troisième session.

*Neuvième séance plénière
19 mai 2023*

¹ ESCAP/CED/2022/4/Add.1.